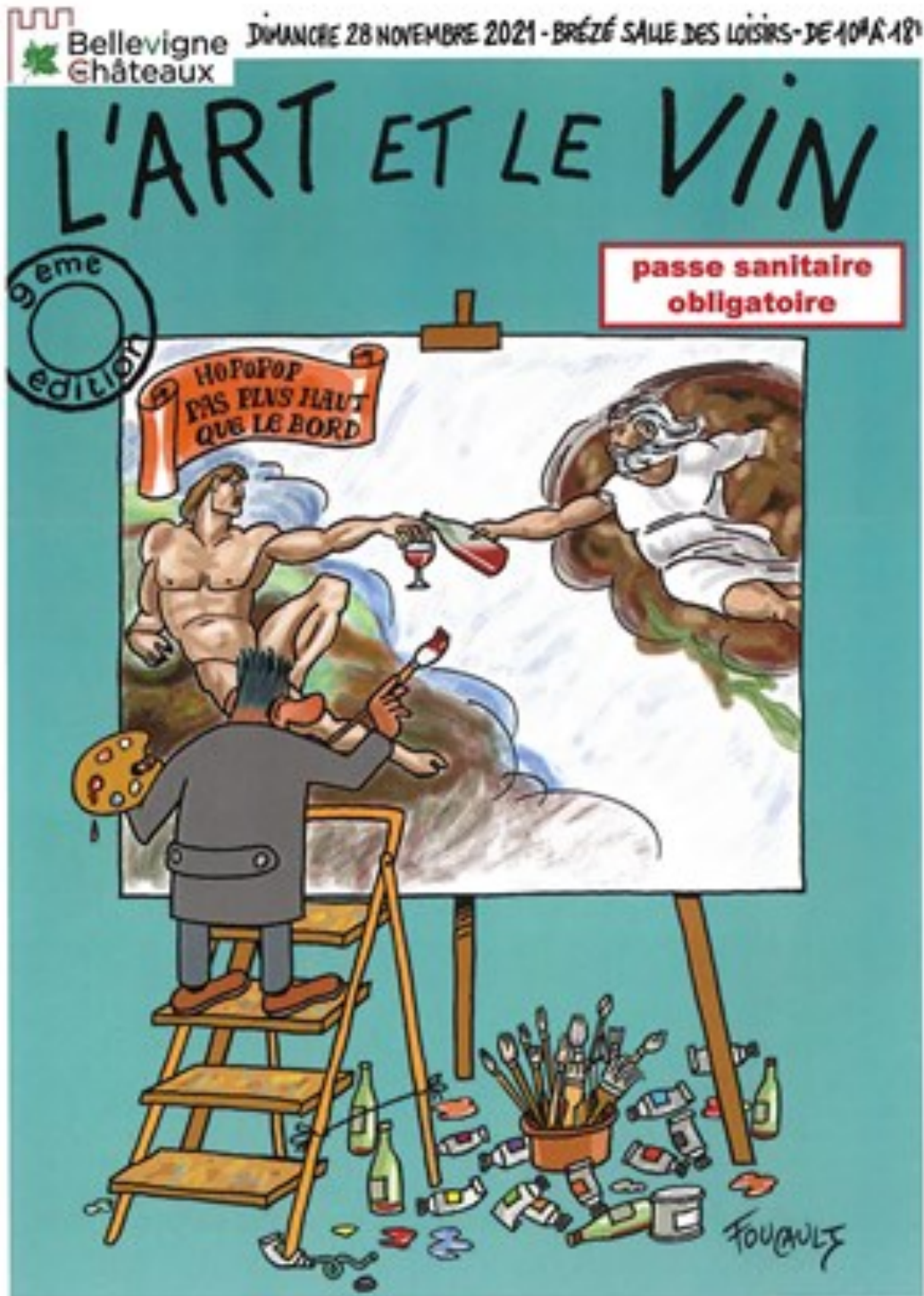




Novembre 2021



ENTRÉE LIBRE - RESTAURATION SUR PLACE

Sous réserve de conditions sanitaires favorables

VISITE à nos AÎNÉS

Les membres du CCAS ont l'habitude de rendre visite à nos aînés à l'occasion des fêtes de fin d'année. Celles-ci représentent parfois une période difficile pour eux du fait de l'éloignement de leurs familles ou de leur santé fragile ; d'autant plus en période de crise sanitaire. C'est aussi pour cela qu'ils n'arrivent pas les mains vides : un petit « colis » contenant quelques douceurs telles que chocolats et terrines leur est offert !

Ces visites sont réservées aux habitants de Bellevigne-les-Châteaux et concernent les personnes âgées de 70 ans et plus lorsqu'elles sont seules ainsi que les personnes de 75 ans et plus lorsqu'elles sont en couple. L'an dernier, c'est donc 174 personnes seules et 106 couples qui ont reçu la visite d'un membre du CCAS.

Les habitants de Bellevigne-les-Châteaux qui sont désormais dans les hôpitaux ou les EHPAD ne sont pas oubliés : le Maire et les Maires délégués leur rendront visite en leur offrant une orchidée.

A l'heure où nous publions cet article, ces visites sont prévues les 17 et 18 décembre 2021. Cependant, en fonction de l'évolution du contexte sanitaire, ces dates peuvent être amenées à évoluer. Mais, que nos aînés ne s'inquiètent pas, nous viendrons leur rendre visite dès que les conditions nous le permettront, en respectant bien sûr les gestes barrières.

En effet, les membres du CCAS attendent avec autant d'impatience que nos aînés ce moment enrichissant qui apporte beaucoup aux uns et aux autres. C'est un vrai moment de partage, d'échange et de convivialité !

Téléthon

"Le CCAS organise chaque année des actions au bénéfice de l'AFM téléthon.
Cette année, c'est le dimanche 5 décembre à la salle des sports de Saint Cyr-en-Bourg.

Le programme :

Randonnée pédestre départ entre 8 h 30 et 10 h.

Entre 9 h et 12 h : venez vous défier aux jeux anciens, d'adresse, sportifs ou vous initier au yoga.
L'aubade de l'harmonie de Varrains Chacé. Le concert de la chorale Vocalisa clôturera cette opération
2021 pour le téléthon à 15h00 à la salle du Moutier.

Venez nombreux pour soutenir l'AFM téléthon."



CHALLENGE des ÉLUS - BOULE de FORT

Le 4 novembre s'est déroulé la finale du challenge des Élus, à la société "La Renaissance" de Brézé.

57 équipes étaient inscrites.

Une belle partie s'est engagée entre l'équipe des Ulmes et celle de Bellevigne-les-Châteaux.

La partie s'est jouée en 12 points.

L'équipe gagnante :

Christian CABRET et Sabine TOUCHARD
de Bellevigne-les-Châteaux.

Merci aux sociétaires de la Renaissance
pour leur accueil.





NETTOYONS la NATURE

QUE FAIRE POUR NOTRE VILLAGE ?

Comme chaque année, les élèves des écoles de Saint Cyr-en-Bourg et de Brézé ont participé à "Nettoyons la nature" pour avoir un village plus propre. Cette opération a eu lieu le 24 septembre 2021.

Les élèves ont traversé le village à la recherche des déchets. Ils ont trouvé toute sorte de choses, même des vêtements : t-shirt, culotte, pantalon et aussi un soutien-gorge !

Les élèves ont ramassé 19 kilos de déchets. Les deux écoles étaient sous le choc d'avoir trouvé et vu autant de déchets.

Il faisait très beau et les élèves avaient vraiment chaud avec les gants. Ils ont marché entre 4 et 6 kilomètres.

Finalement, ils sont rentrés à l'école et ont pris un goûter. Comme on dit : "après l'effort, le réconfort".



Texte écrit par la classe de CMI - CM2 du RPI Saint Cyr-en-Bourg / Brézé

OBJECTIF : NATURE, ENVIRONNEMENT et COOPÉRATION pour les ÉCOLES du RPI BRÉZÉ / SAINT CYR-EN-BOURG



Le début d'année a commencé tout en projets avec l'opération « Nettoyons la nature », puis les vendanges. Le mardi 12 octobre, les élèves de l'école du Chat Perché ont traversé la rue pour se rendre chez leur voisin viticulteur Romain GUIBERTEAU. Ce dernier nous a volontiers accueilli avec nos seaux et ciseaux, avec l'aide de nombreux parents d'élèves encadrants. Les vendanges se sont bien déroulées. Chacun a pu rapporter un seau plein de raisin et les plus petits ont pu se régaler en dégustant de belles grappes sucrées. Les élèves sont revenus à l'école après avoir salué les vendangeurs et la réalisation de pot de confiture a pu débuter : égrainer les raisins, écraser les grains à l'aide de moulins à légumes puis les ATSEM et enseignantes se sont occupées de la cuisson. Ces pots de confitures, décorés par les élèves, seront vendus aux parents pour le bénéfice de la coopérative scolaire. Le reste de la semaine fut ponctuée par des ateliers d'art visuel (peintures de grappes de raisins) sur le thème de la vendange.

Les élèves de CE1/CE2 vous racontent cette sortie : « *Vendredi 8 octobre, nous sommes allés vendanger dans des vignes de Saint Cyr-en-Bourg et de Brézé pour ramasser du raisin et faire des confitures. Nous avons coupé le raisin avec des ciseaux. Nous sommes rentrés à l'école et on a égrainé le raisin récolté. Il restait les rafles que nous avons mis dans le composteur. Après, on a pressé le raisin avec des moulins à légumes. Puis avec le jus, nous avons fait des confitures pour les vendre aux parents et habitants du village. Avec l'argent, nous achèterons des livres ou des jeux pour la cour. Nous déciderons tous ensemble de nos achats.* »

Pour les enseignantes, l'objectif de cette année est de faire découvrir aux élèves leur région à travers des projets communs, de les sensibiliser à l'environnement tout en les impliquant dans les décisions à prendre ou la réalisation des actions : course de solidarité (ELA), opération « Nettoyons la nature », projet avec le Parc régional sur la biodiversité de nos rivières et de la Loire, parrainage d'une ruche, sortie pour les plus jeunes dans une ferme pédagogique.





FERMETURE de l'AGENCE POSTALE de BRÉZÉ

du 3 au 8 janvier 2022 inclus.

Les instances seront à retirer à l'Agence Postale
de Saint Cyr-en-Bourg.

Pour ces périodes,
chaque jour de 9h40 à 12h20 et de 13h30 à 15h00,
sauf le samedi de 9h00 à 11h00



Le TEMPS RETROUVÉ de CHACÉ

*Le cours de gymnastique ne peut se tenir à notre grand regret
car le nombre de participants est inférieur à 10.*

Calendrier de fin d'année :

Assemblée générale : mardi 9 novembre

Anniversaires : mardi 9 novembre. 14 femmes et 3 hommes sont concernés.

Âge compris entre 65 ans et 90 ans.

Gôûter de Noël : mardi 14 décembre

Ces manifestations se tiennent à la salle des Paillons à 14h30.
Elles peuvent être annulées si la situation sanitaire nous y oblige.

Pour tout renseignement : **02 41 52 97 75**

TAÏSO DOJO de BRÉZÉ

Cardio, renforcement musculaire, relaxation.

mardi & jeudi de 19h30 à 20h30

Renseignements : **06 61 31 68 82** ou **06 86 85 04 19**

COUPURES de COURANT pour TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.



Horaires des coupures : **mardi 7 décembre 2021 de 9h00 à 11h00**

Quartiers ou lieux-dits :

18 route de Saint Just-sur-Dive

6, 10 et 11 rue Eugène Perrault

Meigné

17 au 25 et 14 au 16 rue des Terriers

RENFORCEMENT des MESURES de BIOSÉCURITÉ pour LUTTER contre l'INFLUENZA AVIAIRE dans les BASSES-COURS

Direction Départementale
de la Protection
des Populations

L'influenza aviaire, hautement pathogène, est une maladie animale infectieuse, virale très contagieuse qui affecte les oiseaux. La consommation de viande, foie gras et œufs ne présente aucun risque pour l'homme.

Ces dernières semaines, de nombreux foyers de la maladie ont été détectés en Europe, notamment sur les oiseaux migrateurs, dont certaines espèces traversent la France actuellement. Le niveau de risque influenza a été porté à "élevé" sur tout le territoire métropolitain, ce qui nécessite l'application de mesures renforcées.

Mesures de prévention renforcées obligatoires dans toutes les basses-cours de Maine et Loire

- Enfermement des volailles ou mise en filet de protection ;
- Surveillance quotidienne des animaux ;
- Mise à l'abri des points d'alimentation et d'abreuvement (a minima les couvrir) ;
- Protection et stockage des réserves d'aliments et de la litière neuve à l'abri de l'humidité et toute contamination ;
- Nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé ;
- Interdiction d'utiliser les eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations ;
- Aucun contact direct entre la volaille (palmipèdes et gallinacés) avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel ;
- Limitation de l'accès des personnes indispensables à son entretien ;
- Pas de déplacement dans un autre élevage de volailles ;

Le non respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales

Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant, puis contactez votre vétérinaire ou la direction départementale de la protection des populations.

ATTENTION aux DÉMARCHEURS à DOMICILE

Des démarcheurs n'hésitent pas à usurper l'identité d'un professionnel ou autres, pour vendre des calendriers pour le compte des éboueurs (c'est une arnaque).

Refusez l'achat proposé, fermez votre porte.

Le démarchage à domicile met le consommateur en situation de vulnérabilité.



Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2021

Le Conseil Municipal a commencé par la présentation de l'entreprise VALÉCO sur la production d'énergie renouvelable.

1°) Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :

Après présentation du rapport définitif du 21 septembre 2021, le Conseil Municipal approuve le dit rapport.

Séance du Conseil Municipal du 2 novembre 2021 (suite)

2°) Rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel 2020, sur les prix et la qualité du service de collecte, du traitement et de la valorisation des déchets de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

3°) Bornage d'un chemin à Saint Cyr-en-Bourg :

Le Conseil Municipal approuve le devis d'INITIO CONSEIL d'un montant de 1 024,32 € HT pour délimiter le chemin rural cadastré en sections 274 ZB n° 116, 119 et 122, en vue d'un bornage futur.

4°) Dématérialisation des marchés publics :

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de La Loire. Elle a pour but d'accompagner les collectivités dans ce domaine, de mettre à disposition les moyens et les solutions techniques, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions.

Le Conseil Municipal adopte les statuts du syndicat et adhère à cette structure, pour un montant de 250 € / an.

5°) Élection d'un représentant au syndicat mixte e-collectivités :

Conformément aux statuts, toute municipalité adhérente doit élire un membre représentant sa commune. Le Conseil Municipal proclame Monsieur Armel FROGER pour la représenter.

6°) Salles des Paillons, Chacé :

Afin de respecter les normes de sécurité et de secours, il est nécessaire d'acquérir un téléphone portable de service dans ces salles, pour un montant de 522 € TTC.

7°) Syndicat de La Dive du Nord :

Le Conseil Municipal adopte les statuts du Syndicat de La Dive du Nord.

Dates à retenir

- ◆ 15 novembre au 20 décembre : Sacs surprises - Les bibliothèques
- ◆ 20 novembre : 10h30 - Salle des fêtes de Brézé - Accueil des nouveaux Bellevinois
- ◆ 28 novembre : Salle des fêtes de Brézé - Salon art et vin
- ◆ 5 décembre : Téléthon
- ◆ 11 décembre : Remise des prix des maisons fleuries à la salle d'honneur de Chacé
- ◆ 22 janvier 2022 : 17h - Salle des fêtes de Brézé - Vœux du Maire

Prochain Conseil Municipal le
13 décembre 2021 à 18 h 30

*Envoyer vos articles en format WORD et vos
photos en pièce jointe avant le 3 janvier 2022 à*

accueil.breze@bellevigne-les-chateaux.fr

Objet « gazette »

Pensez à consulter les panneaux d'informations